

COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 41

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 19h45 les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à VILLELAURE sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon le 28 mars 2024 en application des articles L.2122-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Commune d'élection	Représentants	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1)
Ansois	Géraud de SABRAN PONTEVES		x	Jean-Louis Robert
	Mylène GARCIN	x		
La Bastide des Jourdans	Séverine MAUGAN-CURNIER	x		
	Nicolas SALERNO	x		
La Bastidonne	Emma LEON		x	S. Maugan-Curnier
	Jacques DECUIGNIERES		x	Eve Maurel
Beaumont de Pertuis	Jacques NATTA	x		
	Josiane PANATTONI	x		
Cabrières d'Aigues	Geneviève JEAN	x		
	Grégory RISBOURG	x		
Cadenet	Emilie BASTIE		x	Jean-Marc Brabant
	Jean-Marc BRABANT	x		
	Marc DUVAL	x		
	Valérie GRANGE	x		
	Marc JAUBERT		x	Valérie Grange
	Samantha KHALIZOFF	x		

Accusé de réception - Ministère d
 084-248400285-20240410-2024-0
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 7/04/20
 Publication : 17/04/2024
 Pour l'autorité compétente par dé

Commune d'élection	Représentants	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1)
Cucuron	Anne-Marie DAUPHIN		X	Philippe Egg
	Philippe EGG	X		
	Alain GUEYDON	X		
Grambois	François BONNET	X		
	Céline ALARCON		X	
Mirabeau	Robert TCHOBDRENOVITCH	X		
	Bernadette VITALE		X	R. Tchobdrenovitch
La Motte d'Aigues	Alain GOUIRAND	X		
	Nathalie LEBOUIC	X		
Saint Martin de la Brasque	Franck LAROCHE	X		
	Joëlle RICHAUD	X		
Sannes	Eve MAUREL	X		
	Armelle TOUATI (suppléant)			
La Tour d'Aigues	Pierre AUBOIS	X		
	Jean-Luc BOREL	X		
	Romain BRETTE		X	RM. Dumontier
	Mariane DOMEIZEL	X		
	Rose-Marie DUMONTIER	X		
	Jean-Paul GROUILLER	X		
Peypin d'Aigues	Karine MOURET		X	Supplée
	Brigitte PASCAL FREYTAG (suppléant)	X		
Villelaure	Josianne MAURIN	X		
	Jean-Louis ROBERT	X		
	Serge ROBIN		X	==
	Richard ROUZET	X		
	Catherine SERRA	X		
Vitrolles en Luberon	Alain DE VILLEBONNE	X		
	Patricia GERBE (suppléant)			

Les communes disposant d'un seul titulaire ont un conseiller suppléant ; ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Madame Catherine Serra a été désigné(e) secrétaire de séance.

1. Election du vice-président

Sous la présidence de Robert Tchobdrenovitch, élu Président le 16 juillet 2020, (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze vice-présidents.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

- Par délibération 2020-037 en date du 30 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire
- Le 1^{er} vice-président, a été élu le 16 juillet 2020, les élections des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-présidents ont eu lieu le 30 juillet 2020, le 6^{ème} vice-président a été élu le 5 novembre 2020.
- Par arrêté 2021-022 en date du 22 novembre 2021, le 3^{ème} vice-président s'est vu retirer ses délégations de fonctions.
- Par délibération 2021-109 du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé de son non maintien.
- Le 16 décembre 2021, il a été procédé à l'élection d'une nouvelle 6^{ème} vice-présidente.
- Depuis, deux vice-présidents ont démissionné : l'un de son mandat de vice-président et l'autre de son mandat municipal, entraînant de ce fait celle de son mandat de conseiller communautaire.
- Par une délibération du 6 avril 2023, il avait été décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 4.
- Par une délibération n°2024-048 du 10 avril 2024, le conseil communautaire a décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 5 afin de prendre en compte le pilotage de la politique enfance jeunesse et des Services à la population.
- Il convient dès lors de procéder à l'élection du 5^{ème} vice-président.

1-1 Constitution du bureau de vote

Madame Catherine Serra a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : **Monsieur Pierre Auboïs et Monsieur Jean-Marc Brabant.**

1-2 Déroulement de chaque tour de scrutin

Le vote se fait obligatoirement au scrutin secret.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 Election du cinquième vice-président

2-1-Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 27
- f. Majorité absolue : 14

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rose-Marie Dumontier	27	Vingt-sept voix

2-2 Résultat du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2-3 Résultat du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2-4 Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Madame Rose-Marie Dumontier a été proclamé(e) 5ème vice-président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 avril 2024, à 20 heures, 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), les assesseurs et le secrétaire.

Le président :

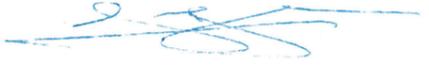
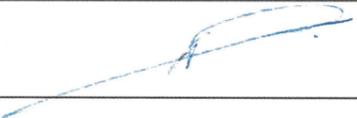
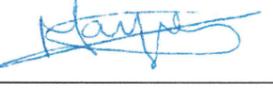
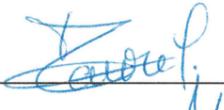
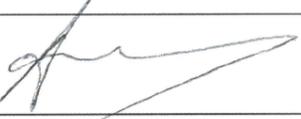
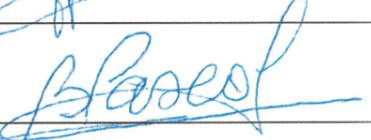
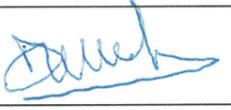
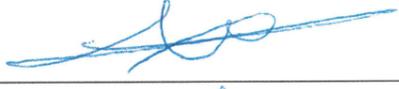
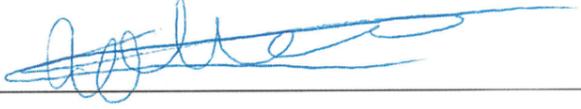
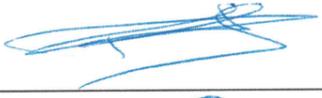
Le secrétaire :



Les assesseurs :



Les membres du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s) :

Alarçon Céline	Absente	Jean Geneviève	
Aubois Pierre		Khalizoff Samantha	
Bastie Emilie	Procurator	Laroche Franck	
Bonnet François		Lebouc Nathalie	
Borel Jean-Luc		Léon Emma	Procurator
Brabant Jean-Marc		Maugan-Curnier Séverine	
Brette Romain	Procurator	Maurel Eve	
Dauphin Anne-Marie	Procurator	Maurin Josianne	
Decuignières Jacques	Procurator	Mouret Karine	Supplée
de Sabran Pontevès Géraud	Procurator	Natta Jacques	
de Villebonne Alain		Panattoni Josiane	
Domeizel Mariane		Pascal-Freytag Brigitte	
Dumontier Rose-Marie		Richaud Joëlle	
Duval Marc		Risbourg Gregory	
Egg Philippe		Robert Jean-Louis	
Garcin Mylène		Robin Serge	Excusé
Gerbe Patricia		Rouzet Richard	
Gouirand Alain		Salerno Nicolas	
Grange Valérie		Tchobdrenovitch Robert	
Grouiller Jean-Paul		Serra Cathy	
Gueydon Alain		Touati Armelle	
Jaubert Marc	Procurator	Vitale Bernadette	Procurator